



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 24 juin 2015 selon convocation.

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Nominations statutaires.
5. Préavis n°2015-01 concernant l'adoption des comptes 2014.
6. Préavis n°2015-02 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.
7. Préavis n°2015-03 concernant la réfection du toit de l'église.
8. Préavis n°2015-04 concernant l'aménagement de la parcelle n°46 propriété d'Ali Bovet.
9. Préavis n°2015-05 concernant la demande de crédit complémentaire pour l'aménagement de surfaces supplémentaires attenantes à la Place du Village.
10. Communications de la Municipalité.
11. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

1. Appel.

Sont absents excusés:

Mmes David Germaine, Gogniat Florence, Jordan Luzia, Stoudmann Joselle, Zeller Zoé et MM. David Marc, Gogniat Alain, Jordan Eric, Zahnd Laurent.

Est absent non-excuse :

M. Baehler Jean-Luc.

Le Conseil Général compte à ce jour 43 membres, 33 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

M. Daniel Laux est assermenté séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 44 membres, sont présents 34 membres dès l'assermentation.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Nominations statutaires.

M. le Président précise que selon le règlement, lorsqu'il y a un seul candidat pour la présidence et vice-présidence, l'élection peut s'opérer tacitement.

Pour l'élection du Président, M. Jérémie Crisinel cède sa place à Mme Marie-Eve Gachet vice-présidente. M. Jérémie Crisinel accepte un nouveau mandat d'une année. Il n'y a pas



d'autres propositions, donc M. Jérémie Crisinel est élu tacitement, et par acclamations, Président.

Pour l'élection du vice-Président, Mme Marie-Eve Gachet accepte un nouveau mandat d'une année. Il n'y a pas d'autres propositions, donc Mme Marie-Eve Gachet est élue tacitement, et par acclamations, vice-Présidente.

Pour l'élection des scrutateurs, Mme Luzia Jordan accepte un nouveau mandat et est élue par acclamations. M. Lionel Zeller accepte également un nouveau mandat et est élu par acclamations.

Pour l'élection des scrutateurs suppléants, Mmes Nathalie Jordan et Catherine Mermoud acceptent un nouveau mandat et sont élues par acclamations.

5. Préavis n° 2015-01 concernant l'adoption des comptes 2014.

Chaque membre a reçu le préavis n°2015-01, le rapport de gestion, les comptes 2014 ainsi que le rapport de la commission de gestion avec la convocation. M. le Syndic remercie la boursière pour son rapport de gestion très complet. Il parcourt page par page les comptes pour d'éventuelles questions et donne également beaucoup d'explications. Le résultat 2014 affiche un excédant de revenu de Fr. 1'580.44 pour un total du compte de fonctionnement de Fr. 1'179'261.49. Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont lues séance tenante par M. Olivier Bourgeois et recommandent sur la base de leur examen ainsi que la révision par infocompta, d'adopter les comptes 2014 tel que présentés.

M. Claude Jordan demande si Enerbois paie des impôts ? M. le Syndic non car ils ont des résultats négatifs mais ils paient des impôts foncier et nous donnent d'autres avantages.

Le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission de gestion concernant le préavis n°2015-01 sur les comptes 2014 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

6. Préavis n°2015-02 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

Chaque membre a reçu un exemplaire de l'arrêté d'imposition 2016, le préavis n°2015-02 ainsi que le rapport de la commission des finances avec la convocation. La Municipalité propose de reconduire l'arrêté d'imposition 2015 pour 2016 au taux de 73%. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues séance tenante par M. Bertrand Ménard et recommandent d'adopter l'arrêté d'imposition 2016 tel que présenté. Pas de questions n'étant soulevées le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2015-02 sur l'arrêté d'imposition 2016 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

7. Préavis n°2015-03 concernant la réfection du toit de l'église.

Chaque membre a reçu le préavis, le rapport de la commission technique ainsi que le rapport de la commission des finances avec la convocation. Après une expertise approfondie qui a mis en évidence plusieurs infiltrations d'eau, la présence relativement étendue du capricorne et la nécessité de remplacer le latage des tuiles dans un avenir assez proche, la Municipalité propose la réfection complète du toit de l'église pour un montant total de Fr. 132'800.-, charpente et couverture Fr. 124'00.- ; peinture Fr. 8'800.- La Municipalité demande au Conseil Général de l'autoriser : à entreprendre la réfection du toit pour un montant de Fr. 132'800.-, de financer ces travaux par un emprunt de 130'000.- aux taux actuels, à amortir ces travaux sur 30 ans.



Les conclusions du rapport de la commission technique sont lues par M. Philippe David, et recommandent au conseil d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection qui paraissent indispensables et urgents. M. Gilbert Oulevey demande si l'église a été touchée ou a bougé suite aux travaux de la place de jeux ? M. Pietro Ricci dit qu'il n'y a rien à signaler et que la réfection du toit n'a rien à voir avec les travaux en cours. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Reymond et recommandent au conseil d'accepter le préavis tel que présenté. Plus de questions n'étant posées les votes sont effectués à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission technique ainsi que les conclusions du rapport de la commission des finances, concernant le préavis n°2015-03 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

8. Préavis n°2015-04 concernant l'aménagement de la parcelle n°46 propriété d'Ali Bovet.

Dans le cadre de la rénovation de la Place du village, la Municipalité a été approchée par Sylvia et Henri Brocard qui ont un projet de construction sur la parcelle n°339. Il semble en effet judicieux de coordonner les travaux d'aménagement de cette parcelle avec le chantier de la place. Dans un même ordre d'idée, la Municipalité souhaite également aménager la parcelle n° 46, propriété de M. Ali Bovet, afin d'éviter de rouvrir lors de travaux non encore planifiés mais probables, avec pour incidence une intervention sur le nouveau revêtement. La Municipalité demande donc au Conseil de l'autoriser : à entreprendre l'aménagement de la parcelle n° 46 pour un montant de r. 30'000.-, de financer momentanément ces travaux, moyennant l'inscription d'une charge foncière, de financer ces travaux par les liquidités courantes. M. le Syndic nous informe que ces travaux sont déjà faits afin de ne pas retarder le chantier de la place du village.

Les conclusions du rapport de la commission technique sont lues par M. Philippe David et recommandent d'accepter le préavis n°2015-04 tel que présenté. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Reymond et recommandent d'accepter le préavis tel que présenté. M. Olivier Bourgeois demande si il y a un risque qu'il n'ait jamais de construction sur cette parcelle ou qu'elle soit dézonnée ? le Syndic ; oui il existe un risque, mais il valait la peine de le prendre pour ne pas devoir tout rouvrir. M. Jean-François David demande si il y a déjà un projet et si la parcelle n'est pas trop petite ? . le Syndic : non pas encore de projet concret mais possibilité de faire un petit immeuble en démolissant la grange. Plus de questions n'étant soulevées, les votes sont effectués à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission technique ainsi que les conclusions du rapport de la commission des finances sont acceptés à l'unanimité avec une abstention.

9. Préavis n°2015-05 concernant la demande de crédit complémentaire pour l'aménagement de surfaces supplémentaires attenantes à la Place du Village.

M. le Syndic nous présente au beamer l'aménagement complémentaire du jardin au levant du collège, le drainage du pied de la façade et le changement de pavage entourant les escaliers à l'entrée du collège. La Municipalité demande donc au Conseil de l'autoriser : à aménager les surfaces du jardin et l'entrée du collège pour un montant de Fr. 45'036.-, de financer ces travaux par un emprunt de Fr. 45'000.- aux taux actuels, à amortir ces travaux sur 30 ans. Les conclusions du rapport de la commission technique sont lues par M. Philippe David et recommandent d'accepter le préavis n°2015-05. Les conclusions du rapport de la commission



des finances sont lues par M. Bertrand Ménard et recommandent d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Marie-France Weber demande si la table de ping pong va pas créer des nuisances sonores pour les locataires ? M. Pietro Ricci dit qu'il y a moins de risque qu'une voiture recule dedans à cette endroit, il n'y aura pas d'éclairage, mais aussi une table avec des bancs.

Plus de questions n'étant soulevées les votes sont effectués à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission technique ainsi que les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2015-05 sont acceptés à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

10. Communications de la Municipalité.

M. Pietro Ricci dit que les fontaines sont débouchées et que les problèmes sont résolus. Il dit que l'ancien tourniquet sera installé vers le refuge. M. le Syndic nous informe qu'un travail de tri et de stockage des archives de la commune est effectué avec une archiviste ainsi que la secrétaire et la boursière. Le PDR, Plan Directeur Régional, est en consultation jusqu'à mi-août et devra être approuvé par le conseil en décembre.

11. Propositions individuelles et divers.

M. le Président informe que le bureau a nommé une commission pour plancher sur le PDR.

M. Philippe David demande si on peut montrer les photos de la toiture de l'église. Elles sont présentées au beamer. M. Bertrand Ménard demande quand la route sur Oppens sera terminée ? M. Michel David : cet été. M. le Syndic annonce que l'inauguration de la Place du village aura lieu le 26 septembre. M. le Président rappelle que le challenge de jeunesse à lieu au battoir du 22 au 26 juillet et que le festival du verger à lieu le 15 août. La prochaine séance du conseil est agendée au 10 décembre à 19h30. . Le Président remercie toutes les commissions pour leur excellent travail. A son tour, M. le Syndic remercie ses collègues ainsi que le conseil et souhaite un bel été à chacun.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h28.

Le Président:

La secrétaire: